



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

# Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2022

Avis d'impôt établi en 2023

AVIS\_IR\_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP LITTORAL  
274 AV DU MARECHAL JUIN CS 90371  
34207 SETE CEDEX

## Vos références

Numéro fiscal (C) : 16 76 348 639 364

Référence de l'avis : 23 34 0098169 24

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

123 CHE DES IVROGNES

34200 SETE

Numéro FIP : 340 45 96 0828139789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 11/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : A 34029

## Vos contacts

**Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

**Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

**Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV  
  
SIP LITTORAL  
SAID LITTORAL  
274 AV MARECHAL JUIN  
CS 90371  
34207 SETE CEDEX

\* (service gratuit + coût de l'appel)

BENGUIGUI MATHIAS  
BENGUIGUI  
123 CHEMINS DE IVROGNES  
34200 SETE

## Somme qu'il vous reste à payer

**253,00 €**

Cette somme sera prélevée le 25 septembre 2023.

**Compte qui sera débité** : FR76 1820 6002 810X XXXX XXX0 125

Identifiant de la banque : AGRIFRPP882

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021F76C4H639218PAS1A23

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2023.

**Revenu fiscal de référence** : **25 222**

**Nombre de parts** : **1,00**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Déclarant 1 - Nom de naissance : BENGUIGUI



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	1,00

## IMPOT SUR LE REVENU

## Détail des revenus

BIC pro., régime micro, déclarés.....	Déclar. 1	54529	Total
Abattement <sup>6</sup> .....	-	38716	
BIC pro., régime micro, nets.....		15813	
BIC pro., régime micro, total foyer fiscal.....			15813

## Revenus perçus par le foyer fiscal

Revenus fonciers nets <sup>9</sup> .....			10059
--	--	--	-------

Revenu brut global.....			25872
CSG déductible.....			- 651

Revenu imposable.....			25221
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant 1

Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>			
Décote.....			- 114

## IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....			1475
---	--	--	------

## PRELEVEMENTS SOCIAUX

## Détail des revenus

Revenus fonciers nets <sup>45</sup> .....	CSG - CRDS	10059	PREL SOL
BASE IMPOSABLE.....		10059	10059
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%
Montant de l'imposition.....		976	754

Total des prélèvements sociaux nets.....			1730
--	--	--	------

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine <sup>49</sup> pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2023.....		684
--	--	-----

## CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :

## IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2022 dû <sup>53</sup> .....		1475
---	--	------

Suite en page suivante &gt;&gt;&gt;

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithme ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :

- 1260

**Solde d'impôt sur les revenus 2022 :.....**

**215**

#### PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus<sup>53</sup>:

CSG-CRDS	PSOL
976	754
- 954	- 738
22	16

Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :

Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....

**Solde des prélèvements sociaux 2022<sup>53</sup>:**

**38**

#### TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER

**253**

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence<sup>25</sup>.....

**25222**

#### Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible<sup>19</sup>

**1**

#### PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....

**Déclar. 1**  
16253

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2022.....

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2023.....

= 16394

#### PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401](https://impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401)

#### AUTRES INFORMATIONS

**Taux moyen d'imposition.....**

**5,85%**

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

**Taux marginal d'imposition.....**

**11,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

# Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2022

Avis d'impôt établi en 2023

AVIS\_IR\_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP VITRY-SUR-SEINE  
SAID IVRY-VITRY  
81-83 RUE CAMILLE GROULT  
94407 VITRY-SUR-SEINE CEDEX

## Vos références

Numéro fiscal (C) : 06 76 947 544 294

Référence de l'avis : 23 94 A187533 66

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

BAT B APPT 17  
81 AV DANIELLE CASANOVA

94200 IVRY SUR SEINE

Numéro FIP : 940 16 60 7618089789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 94026

## Vos contacts

**Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

**Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

**Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV  
  
SIP VITRY-SUR-SEINE  
SAID IVRY-VITRY  
81-83 RUE CAMILLE GROULT  
  
94407 VITRY-SUR-SEINE CEDEX

\* (service gratuit + coût de l'appel)

WATTIEZ FABIENNE  
BAT B APPT 17  
81 AV DANIELLE CASANOVA  
94200 IVRY SUR SEINE

## Somme qui vous est remboursée

**235,00 €**

**Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.**

**Vous serez remboursé par virement le 24/07/2023**

**sur le compte bancaire suivant :**

FR76 1820 6002 815X XXXX XXX0 188

Identifiant de la banque : AGRIFRPP882

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Revenu fiscal de référence :**

**41 009**

**Nombre de parts :**

**2,00**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Déclarant 1 - Nom de naissance : WATTIEZ

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C		2		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
<b>Détail des revenus</b>				
Salaires.....		Déclar. 1 42295	Enfant(1) 1570	Total
Déduction 10% ou frais réels.....	- 4230			
Déduction minimale.....		38065	- 472	
Salaires, pensions, rentes nets.....			1098	39163
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>				
Revenus fonciers nets <sup>9</sup> .....				1953
<b>Revenu brut global</b> .....				41116
CSG déductible.....				- 122
<b>Revenu imposable</b> .....				40994
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	Montant
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				*
Impôt avant réductions d'impôt.....				2536
<b>REDUCTIONS D'IMPOT</b> <sup>15</sup>				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	Montant déclaré	2	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....				366
Dons aux œuvres.....	72		72	48
<b>Total des réductions d'impôt</b> <sup>20</sup> .....				- 414
Impôt proportionnel.....				+ 2
<b>Impôt total avant crédits d'impôt</b> .....				2124
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	2	Montant déclaré		Montant retenu
			2	2
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				2122
<b>PRELEVEMENTS SOCIAUX</b>				
<b>Détail des revenus</b>				
Revenus fonciers nets <sup>45</sup> .....		CSG - CRDS 1953		PREL SOL 1953

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

BASE IMPOSABLE.....		1953	1953	
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....		189	146	
<b>Total des prélèvements sociaux nets.....</b>				<b>335</b>
Pour information :				
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine <sup>49</sup> pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2023.....				133

**CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :**

**IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2022 dû <sup>53</sup> :			2122	
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :		-	2297	
Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :		-	104	
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :		+	29	
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2022 :</b>		-	<b>250</b>	

**PRELEVEMENTS SOCIAUX**

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus <sup>53</sup> :	CSG-CRDS	PSOL
Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :	189	146
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :	- 180	- 140

<b>Solde des prélèvements sociaux 2022</b> <sup>53</sup> :		<b>15</b>
--	--	-----------

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE		235
--	--	-----

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....		41009
--	--	-------

**Informations indiquées pour mémoire**

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup>		15
--	--	----

**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :		
Plafond total de 2021.....	Déclar. 1	

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	16253	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	4052	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis

Plafond pour les cotisations versées en 2023..... = 16394

#### **PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023**

**Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401](https://impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401)**

#### **AUTRES INFORMATIONS**

**Taux moyen d'imposition..... 5,18%**

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

**Taux marginal d'imposition..... 30,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.